NPT/CONF.2015/PC.III/WP.23

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015

15 avril 2014
Français
Original : anglais

Troisième session
New York, 28 avril-9 mai 2014

Les jalons d'un monde sans armes nucléaires

Document de travail soumis par l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, la Colombie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, l'Italie, le Japon, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Slovaquie, la Suède et l'Ukraine

Vision de base

1. L'ensemble de la communauté internationale fait sien aujourd'hui l'objectif d'un monde pacifique et sûr exempt d'armes nucléaires. Le scénario ou les moyens préconisés par les différents États pour atteindre cet objectif peuvent diverger mais, pour avancer sur la voie du désarmement nucléaire et écarter définitivement le risque de conséquences humanitaires catastrophiques inhérent à l'emploi des armes nucléaires, la communauté internationale devrait se concentrer non pas sur les divergences mais sur les éléments faisant l'objet d'un consensus, et poser les jalons concrets et pratiques de cet objectif commun.

2. La pose de jalons peut faire pendant à une approche progressive, permettant ainsi de mener des démarches parallèles et simultanées. Certes, les mesures prises aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires devront, en dernier ressort, être appliquées au niveau multilatéral mais, pour parvenir à un désarmement effectif, il faudra également que des jalons concourant au même objectif soient établis aux niveaux multilatéral, plurilatéral, bilatéral ou unilatéral. Le fait de garantir la non-prolifération des armes nucléaires permettra aussi de créer le climat voulu, car le désarmement et la non-prolifération sont les deux faces d'une même médaille.

3. Outre les jalons déjà posés aux niveaux bilatéral et unilatéral, notamment la réduction significative des stocks mondiaux d'armes nucléaires depuis qu'ils ont atteint des sommets dans les années 80, plusieurs autres jalons ont été plantés au niveau multilatéral en vue de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, notamment : le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Traité sur l'interdiction partielle des essais d'armes

14-30143 (F) 220414 220414

Merci de recycler

nucléaires, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité relatif aux armes nucléaires sur le fond des mers, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ainsi que le mécanisme multilatéral pour le désarmement. De nouveaux jalons s'imposent toutefois.

4. Il nous faut bien l'admettre, aucune solution miracle ne nous permettra d'atteindre à court terme l'objectif d'un désarmement nucléaire efficace, vérifiable et irréversible. Nous devons cependant tenter de progresser régulièrement dans cette voie. Étant donné la conjoncture internationale actuelle, les progrès vers un désarmement nucléaire multilatéral exigent l'adoption de mesures de confiance concrètes et efficaces. À cette fin, il faut à tout prix éviter une fragmentation de la communauté internationale qui retarderait l'ensemble du processus de désarmement nucléaire. Les mécanismes multilatéraux mis en place à cet égard devront être aussi ouverts que possible, et notamment permettre la participation des États possédant des armes nucléaires. Pour que ces mécanismes soient véritablement participatifs, il faut instaurer un climat de confiance. Dans cette optique, tous les États dotés de l'arme nucléaire doivent montrer qu'ils prennent des mesures de désarmement concrètes, et tous ceux qui ne sont pas dotés d'une capacité nucléaire doivent s'engager en faveur de la non-prolifération.

Mesures concrètes

5. Participant de la vision de base exposée ci-dessus et s'inscrivant dans un cadre et un engagement précis qui favorisent la mise en œuvre du plan d'action du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, plusieurs mesures multilatérales pratiques et néanmoins concrètes pourraient, et devraient, être prises à court ou à moyen terme en faveur d'un monde sans armes nucléaires, notamment :

- Il faut engager des négociations sur un traité vérifiable et non discriminatoire qui interdirait la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires et qui couvrirait toutes les questions jugées utiles à la réalisation de cet objectif;
- En attendant qu'un tel traité soit négocié et mis en œuvre, tous les États possédant des armes nucléaires devraient adopter un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ou respecter les moratoires déjà adoptés;
- Les États devraient désigner les matières fissiles qui ne sont plus nécessaires à des fins militaires et établir des dispositifs de vérification juridiquement contraignants, dans le cadre de l'AIEA, pour supprimer définitivement ces matières fissiles;
- Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit entrer en vigueur;
- En attendant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tous les États possédant des armes nucléaires devraient adopter un moratoire sur les essais d'armes nucléaires ou respecter les moratoires déjà adoptés, et s'abstenir d'utiliser de nouvelles technologies nucléaires ou de prendre des mesures qui iraient à l'encontre de l'objet et du but de ce traité;

- Tous les États dotés de l'arme nucléaire devraient s'engager à continuer de respecter pleinement leurs engagements en matière de garanties de sécurité, ou à étendre ces garanties s'ils ne l'ont pas encore fait;
- Il faut reprendre les travaux de fond de la Conférence du désarmement, y compris sur les autres questions de base en rapport avec les armes nucléaires, notamment le désarmement nucléaire, ainsi que le débat de fond, sans limitations, sur des arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, pour élaborer des recommandations portant sur la question à l'examen sous tous ses aspects, sans exclure un instrument qui aurait force obligatoire à l'échelle internationale;
- Il faut soutenir et renforcer le système des garanties de l'AIEA, y compris l'adhésion universelle aux accords de garanties généralisées et aux protocoles additionnels;
- La Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire doit devenir universelle;
- Il importe de poursuivre les travaux sur l'élaboration de plans de vérification, y compris sur les connaissances techniques relatives au désarmement nucléaire, afin de garantir que les matières et les technologies nucléaires sont utilisées à des fins pacifiques.

6. En outre, de nombreuses autres mesures unilatérales, bilatérales et plurilatérales pourraient et devraient être prises, notamment :

- Accroître la transparence des arsenaux nucléaires et des stocks de matières fissiles;
- Démanteler ou convertir à des usages pacifiques les installations de production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs;
- Réduire le nombre d'armes nucléaires stratégiques déployées;
- Réduire le nombre d'armes nucléaires non stratégiques non déployées;
- Promouvoir les négociations plurilatérales ou multilatérales sur la réduction des armements nucléaires, sur la base d'un engagement préalable de gel des armements nucléaires déployés et non déployés;
- Diminuer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité et réduire encore davantage le risque de lancement accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires;
- Renforcer les zones exemptes d'armes nucléaires et en créer de nouvelles, y compris dans le cadre de l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;
- Promouvoir l'éducation au désarmement et à la non-prolifération, y compris au sujet des conséquences humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires.

7. Dans cette quête d'un monde sans armes nucléaires, il faudra, le moment venu, réfléchir à plus long terme sur la forme que pourrait prendre un cadre multilatéral de désarmement nucléaire ou une convention sur les armes nucléaires comme jalon

ultime. Le climat de confiance ambiant déterminera le succès de cette mesure finale et doit donc demeurer un élément important de la progression vers notre objectif commun. Il appartient à tous les États, et en particulier mais non exclusivement à ceux qui possèdent des armes nucléaires, de l'instaurer.